

Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et
de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos réf. : DR/IR - 35

Paris, le 15 mars 2021

COURRIER RECOMMANDE A/R

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer **un préavis de grève pour le mardi 30 mars 2021 et couvrant la période du lundi 29 mars 2021 à minuit au mercredi 31 mars 2021 à 0 heure.**

Il concerne les personnels de la petite enfance relevant de notre Fédération.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants, et par un ratio d'au moins de professionnels (les) en crèche,
- Des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis
- Un accueil en surnombre limité à 110 % des inscrits en crèche, une surface de 7 m² minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire,
- Inscrire dans le temps de travail, les temps de réunion sur les pratiques professionnelles,
- Promouvoir la formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels,
- Une augmentation immédiate de 18 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- L'extension du protocole Ségur (183 €) à **tous les personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant du secteur petit enfance**, afin qu'ils puissent bénéficier des mesures de revalorisation des salaires et de carrière.

Afin de permettre à ces personnels de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés localement, la Fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leur absence.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER

